



CF:3026

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

Bureau expert : HSE Conseils SA  
Nom de l'expert : Mélanie Boillat

Nom de l'établissement : Institut de zoologie + habitation

Adresse de l'établissement : Route de Malagnou 154

Date de mise à jour : 25.02.2019

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé	Remarque
Rez-de-chaussée	Annexe, 001	Toiture en fibrociment, 15 m <sup>2</sup>	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Annexe, 002	Plaques en fibrociment comme revêtement des murs intérieur, 20 m2	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Annexe, 002	Toiture en fibrociment, en tout 20 m <sup>2</sup>	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Annexe, 003	Toiture en fibrociment de l'annexe 002, en tout 20 m2	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Annexe, 009	Plaques en fibrociment, 2x 1m2	Septembre 2018	
2ème sous-sol	Zoologie, SS2_7	Plaques en fibrociment, 2m2	Septembre 2018	
2ème sous-sol	Zoologie, SS2_9	Plaque de fibrociment, 3 m2	Septembre 2018	
2ème sous-sol	Zoologie, SS2_15	Parois et portes en fibrociment, 5 m2	Septembre 2018	
2ème sous-sol	Zoologie, SS2_12	Portes en fibrociment au 2 <sup>ème</sup> sous-sol, zoologie, SS2_15, 3 m2	Septembre 2018	
1 sous-sol	Zoologie, 0101B	Plaques en fibrociment, 2 pièces	Septembre 2018	
1 sous-sol	Zoologie, 0102A	Fibrociment devant lavabo, 3 m2	Septembre 2018	
1 sous-sol	Zoologie, SS1_1	Plaques en fibrociment, 2x 1 m2	Septembre 2018	
1 sous-sol	Zoologie, SS1_1	Parois des W.C. en fibrociment, 2x 5m2	Septembre 2018	
1er sous-sol	Zoologie, SS1_2	Parois en fibrociment et plaques en fibrociment au 1 <sup>er</sup> sous-sol, zoologie_WC SS1_1	Septembre 2018	
1 sous-sol	Zoologie, SS1_6	Carton sous néon, 1 pièce	Septembre 2013	Assaini
Rez-de-chaussée	Zoologie, 005	Faux-plafond blanc à rails métalliques apparents, en tout 190 m2	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Zoologie, 006A	Faux-plafond blanc à rails métalliques apparents, en tout 190 m2	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Zoologie, 006B	Faux-plafond identique au rez-de-chaussée, zoologie, salle 006A	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Zoologie, 007	Faux-plafond blanc à rails métalliques apparents, en tout 190 m2	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Zoologie, RC_4	Sous-toiture en fibrociment, 250 m <sup>2</sup>	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Zoologie, 008	Faux-plafond blanc à rails métalliques apparents, en tout 190 m2	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Zoologie, 009	Faux-plafond identique au rez-de-chaussée, zoologie, salle 006A	Septembre 2013	
Rez-de-chaussée	Endocrinologie, 010 (à l'extérieur)	Plaques en fibrociment 15x 0.5/0.5m	Septembre 2018	
Rez-de-chaussée	Endocrinologie, Hall	Canalisation en fibrociment, 1 pièce	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Zoologie, E1_2	Porte en fibrociment, 1 m <sup>2</sup>	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Zoologie, E1_2	Canalisation en fibrociment, 2 pièces	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Zoologie, E1_2	Toiture en fibrociment. 120 m2	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 101	Daliette verte, 10 m2	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 105A	Daliette au 1 <sup>er</sup> , endocrinologie, salle 101	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 106	Daliette noire, en tout 60m2	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 106	Daliette noire, en tout 60m2	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 107x	Daliette noire, en tout 60 m2	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, 106D	Daliette au 1 <sup>er</sup> , endocrinologie, salle 107x	Septembre 2018	

1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, E1_2	Dalette au 1 <sup>er</sup> , endocrinologie, salle 107x	Septembre 2018	
1 <sup>er</sup> étage	Endocrinologie, E1_1	Dalette au 1 <sup>er</sup> , endocrinologie, salle 107x	Septembre 2018	
Combles	Zoologie, E3_1	Canalisation en fibrociment, 1 pièce	Septembre 2018	
-	Endocrinologie, toute la façade	Plaques en fibrociment, toute la façade	Septembre 2018	

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.

En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.